

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024 à 18h30

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Jean-Philippe GARCIA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Laurent FUSTER à Jean-Philippe GARCIA, M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET.

**Absents :** MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie CHOLLET.

**Début de séance :** 18h30

**Le quorum est atteint avec 16 présents + 4 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 9 Septembre 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter les questions suivantes :

5) CCLD – Convention cadre PFF 2024

6) Emprunt BP 2024

7) Maîtrise d'œuvre Aménagement 2° étage du Château des Buissonnets

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 4 procurations.

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DU MAIRE

*N°AD-2024-09-16-18 du 16 Septembre 2024 retenant la décision de la CAO du 19 Juillet 2024 d'attribuer le lot 02 VRD du marché de Démolition du Presbytère et Création du Parking à l'entreprise SAS ETPA pour un montant de 33 954.00 € HT.*

### DELIBERATIONS

#### I – Délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes La Domitienne : D-2024-10-07-01

Monsieur le Maire explique que les intercommunalités non dotées de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » n'étant pas compétentes en matière de droit de préemption urbain (DPU), elles ne sont pas en principe habilitées à mettre en œuvre ce droit. Toutefois, pour permettre aux intercommunalités d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques d'aménagement qu'elles entendent engager, la commune peut sous certaines conditions déléguer son DPU simple à un EPCI.

Conformément à l'article L.213 du Code de l'Urbanisme, « le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou à une société d'économie mixte répondant aux conditions définies au deuxième alinéa de l'article L. 300-4 et bénéficiant d'une concession d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. ».

Le droit de préemption urbain revêt un aspect stratégique dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités économiques de la Domitienne. Il paraît ainsi opportun de transférer ce droit à la Communauté de communes dans le cadre de la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités.

Lors du bureau communautaire du 18/06/2024, les élus ont accepté que les communes, sur lesquelles des zones d'activités sont existantes ou en projet et qui ont instauré un DPU, délèguent ce droit à la communauté de communes.

Sur la commune de Lespignan, un DPU simple a été instauré sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au Plan Local d'Urbanisme en date du 30 mars 2017.

La délégation ainsi consentie en matière de DPU s'exercera dans les conditions suivantes :

- Elle porte uniquement sur les périmètres présentés prenant en considération notamment les zones d'activités existantes et les projets d'extension qui sont en cohérence avec la politique d'aménagement et de développement économique de la Domitienne.
- Elle concerne uniquement l'exercice du DPU simple.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations approuve la délégation du droit de préemption urbain simple à la communauté de communes La Domitienne sur l'ensemble du périmètre de la ZAE St Aubin et ses projets d'extension cohérents, dont la gestion et la compétence relèvent de la communauté de communes La Domitienne depuis le 01/02/2017 et précise que cette délégation porte uniquement sur l'exercice du DPU et se limite aux parcelles relevant du périmètre de la ZAE St Aubin et ses extensions possibles.

## **II – 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires : D-2024-10-07-02**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 106<sup>°</sup> Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2024 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2024.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, M. Yann RAMIREZ, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire et Monsieur Claude VIDAL, 6<sup>°</sup> adjoint au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Le Conseil, par 16 voix pour dont 4 procurations et 4 voix d'abstention de M. le Maire, Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ et M. Claude VIDAL, décide de fixer un remboursement sur justificatifs des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Monsieur Yann RAMIREZ, Monsieur VIDAL Claude, Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, et aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 19/11/2024 matin au 21/11/2024 soir :

- Transport TGV 1<sup>ère</sup> classe Béziers/Paris – Aller/Retour
- Hôtel + petits déjeuners
- Repas
- Transport interne (métro, taxi, etc...)

## **III – Maîtrise d'œuvre remplacement bungalows école élémentaire : D-2024-10-07-03**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de remplacer les bungalows de l'école élémentaire éventuellement par des bâtiments modulaires et l'inscription au BP 2024 de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de ce programme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la mise en concurrence pour retenir le candidat chargé de cette maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du programme de remplacement des bungalows de l'école élémentaire et dit que la CAO compétente retiendra le candidat reconnu mieux-disant.

## **IV – Echange délaissé domaine public contre parcelle C 4112 Rue de la Marguerite : D-2024-10-07-04**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une partie du domaine public forme une enclave « délaissée » rue de la Marguerite dans la propriété de M. ALEXIS André. Cette partie, difficile d'accès, est sans intérêt et pose des problèmes pour son entretien.

Il serait donc envisageable de la sortir du domaine public et de l'échanger contre la parcelle cadastrée C n°4112, située en talus de la pinède de la Méjarié et appartenant également à M. ALEXIS André.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de détachement du délaissé du domaine public rue de Marguerite et de procéder à son échange avec Monsieur ALEXIS André contre la parcelle cadastrée C n°4112.

DIT que Maître Jean-Louis FRUTOSO sera chargé de la rédaction de l'acte relatif à cet échange.

## **V – CC La Domitienne – Convention-cadre PFF 2024 : D-2024-10-07-05**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne ;

Vu le projet de territoire de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2024 de l'Ensemble intercommunal ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de la convention-cadre du PFF 2024 et l'attribution pour la commune de Lespignan d'une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 18 401.56 € et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

## **VI – Emprunt BP 2024 : D-2024-10-07-06**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un emprunt d'un montant de 1 090 177 € est prévu au BP 2024 pour l'équilibre du budget.

Cet emprunt est diminué du montant des subventions demandées mais non obtenues au moment du vote du budget.

Le besoin réel de financement est porté à un montant de 530 000.00 €

Il demande l'autorisation de décider de la mise en place de cet emprunt.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, autorise Monsieur le Maire à contracter par Décision du Maire auprès l'organisme bancaire mieux-disant l'emprunt 2024 de 530 000 € et s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **VII – Maîtrise d'œuvre Aménagement 2° étage du Château des Buissonnets : D-2024-10-07-07**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté d'aménager le 2° étage du Château des Buissonnets et l'inscription au BP 2024 de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de ce programme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la mise en concurrence pour retenir le candidat chargé de cette maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du programme d'aménagement du 2° étage du Château des Buissonnets et dit que la CAO compétente retiendra le candidat reconnu mieux-disant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Madame Nathalie HENRY, Rédacteur au service comptabilité/RH a quitté ses fonctions le 17 septembre et a été remplacée par M. Florian ROBIN, Inspecteur des finances de la DGFIP en détachement au grade d'attaché territorial au 7 Octobre 2024.
- ❖ Projets parcs photovoltaïques : Le projet « Clôtinières » est prêt et le projet « Distillerie » passe en CDPENAF pour la 2<sup>ème</sup> fois le 19 novembre 2024.  
La Sté Élément organise une réunion d'information à la population le 30 Octobre 2024 de 17 à 19h en Mairie.

- **Monsieur Yann RAMIREZ précise :**
  - ❖ Les réunions de quartier débutent jeudi 10 octobre 2024.
  - ❖ Lors de la réunion « La lutte contre la cabanisation », il a été précisé de se méfier des annonces trompeuses de vente ou location de « terrains de loisirs » qui, juridiquement, n'existent pas. Il serait bon de faire ce rappel sur une prochaine publication locale.
- **Madame Laure GIMENO demande :**
  - ❖ L'état d'avancement des travaux de la Salle du Peuple. M. le Maire précise que la pré-réception des travaux aura lieu le 10 Octobre 2024 et la réception finale est prévue le 17 Octobre 2024.
- **Monsieur Didier MONTIER demande :**
  - ❖ Si le taux de la Taxe des Ordures Ménagères est identique entre toutes les communes de La Domitienne, monsieur le Maire confirme qu'effectivement les taux sont identiques (20.49 %) mais appliqués sur des valeurs locatives qui ne sont pas identiques entre les communes. Un travail est actuellement en cours avec les services fiscaux pour limiter les décalages.
- **Monsieur Bernard GUERRERE informe :**
  - ❖ Les travaux réalisés actuellement sur le Réservoir d'eau Rte de Colombiers demandent des manipulations sur les vannes qui risquent d'engendrer des baisses de pression sur le réseau mardi 8 octobre 2024 après midi.
  - ❖ Une étude est actuellement en cours pour la transformation du vieux terrain de tennis en terrains à bâtir. Un aménagement neuf pourrait être réalisé au Stade Zizou Vidal avec le produit de ces ventes.
- **Madame Françoise CRASSOUS informe :**
  - ❖ La conférence de Mme Marie CHOLLET et Mme Véronique PLANQUE a eu beaucoup de succès.
  - ❖ Dimanche 6 octobre, la Cie Les baladins d'ici ont joué une pièce de théâtre dont les recettes sont reversées à l'association Burkina solidarité ; (Dons : 560 € et Artisanat : 170 €).
- **Madame Géraldine ESCANDE annonce :**
  - ❖ Dans le cadre de animations d'Octobre Rose, des décorations roses ont été installées dans la commune.  
Samedi 12 octobre 2024 : « Color people rose » - Circuit dans le village avec 3 départs : 10h00 – 10h30 – 11h00. Le montant de participation est libre. Dress code : rose.  
Samedi 19 Octobre 2024 : Marche organisée par La Ligue contre le Cancer + repas.
  - ❖ Commission CCAS le 28 Octobre 2024 à 18h30 en Mairie.
- **Madame Myriam AGUILA demande :**
  - ❖ Comment s'est passée la matinée de nettoyage du campestre du Samedi 5 Octobre 2024. M. Guerrere répond qu'une trentaine de personnes ont participé dont certaines nouvelles et qu'un camion de déchets a été évacué.
- **Madame Ludivine ALBERT demande :**
  - ❖ Comment s'est déroulée la semaine bleue. Mme Escande répond que les différentes animations (marche, olympiades, sport adapté) organisées avec les classes de maternelle et élémentaires, le foyer du 3° âge et Lespignan Aventures se sont très bien passées avec de belles participations.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.*

La Secrétaire de séance,



**Marie CHOLLET**

Le Président de séance,



**Jean-François GUIBERT**